



Vie citoyenne, culturelle et sportive Action culturelle



Décision n 2023-274

Objet : Modification des tarifs des dispositifs scolaires nationaux d'éducation à l'image

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la décision n°2022-325 du 16 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023,

Considérant les discussions à l'échelle nationale entre les différents acteurs du secteur professionnel de l'exploitation cinématographique, les comités de pilotage et le CNC requérant une augmentation tarifaire des dispositifs scolaires d'éducation à l'image,

Considérant la proposition d'une fourchette tarifaire située entre 2.50 € et 2.80 € au choix de la salle par la coordination départementale du dispositif « École et cinéma »,

Considérant la décision du comité de pilotage départemental de statuer, pour une fourchette tarifaire située entre 2,80 € et 3,80 €, sur une augmentation à 2,80 € pour le dispositif « Collège au cinéma »,

Considérant la nouvelle charte établie par l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France (ACRIF), coordinatrice du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » pour les Hauts-de-Seine, de porter le tarif à 3,00 €,

Considérant que le cinéma municipal Le Trianon réitère son inscription aux dispositifs sus-désignés pour l'année scolaire 2023-2024, et doit donc se conformer à ces nouvelles dispositions,

DECIDE de modifier les tarifs des dispositifs scolaires d'éducation à l'image comme suit :

Nom du dispositif	Tarif voté au 1er janvier 2023	Tarif modifié au 9 octobre 2023
Ecole et cinéma	2,00 €	2,50 €
Collège au cinéma	2,50 €	2,80 €
Lycéens et apprentis au cinéma	2,50 €	3,00 €

Fait à Sceaux, le 9 octobre 2023

Philippe LAURENT